

**Mise en oeuvre du SCN de 1993 au Canada -
problèmes posés par les extrapolations rétrospectives**

**Kishori Lal
Directeur général
Direction du Système de comptabilité nationale
Statistique Canada
Tél.: (613) 951-9157
Courriel : lalkish@statcan.ca**

Avril 1999

Mise en œuvre du SCN de 1993 au Canada
Problèmes posés par les extrapolations rétrospectives
par

Kishori Lal
Statistique Canada

Introduction

Le SCN de 1993 a été mis en œuvre au Canada en novembre 1997 et toutes les séries - annuelles, trimestrielles et mensuelles, en prix courants ainsi que constants - des comptes nationaux ont été révisées rétrospectivement jusqu'à 1961. Nous avons modifié la classification des secteurs et des opérations, ainsi que les concepts et la méthodologie. En outre, nous avons éliminé les discontinuités statistiques causées dans les séries antérieures par nos pratiques de révision. Au printemps de chaque année, nous révisons, au besoin, les séries des comptes nationaux produites pour les quatre dernières années. Les discontinuités statistiques pour les périodes antérieures ne sont éliminées qu'au moment des révisions historiques, comme celle réalisée en novembre 1997. Il s'agissait de la cinquième révision historique des séries du SCN, et la plus complète, effectuées depuis 1961 — les révisions antérieures ont eu lieu à la fin des années 60, à la fin des années 70, en 1985 et en 1990. Comme nous avons procédé à une révision historique presque toutes les décennies pour commencer, puis plus fréquemment depuis les années 80, le système canadien n'a présenté des discontinuités statistiques que pendant de brèves périodes.

Les personnes chargées de produire les comptes nationaux doivent résoudre trois problèmes interdépendants d'extrapolation rétrospective lors de la mise en œuvre du SCN de 1993. Faut-il procéder à l'extrapolation rétrospective des nouvelles séries et des séries révisées qui sont conformes au SCN de 1993? Quelles méthodes d'extrapolation rétrospective faut-il appliquer? Jusqu'à quel point dans le temps doivent remonter les séries rétrospectives? Ces problèmes doivent être résolus dans le contexte de l'évolution statistique du pays, des ressources disponibles et de la demande de longues séries chronologiques par les utilisateurs.

Le Canada possède un système intégré de comptes nationaux qui remonte jusqu'à 1961. Ce système comprend les tableaux annuels d'entrées-sorties, les comptes annuels et trimestriels des revenus et dépenses, le PIB mensuel réel par branche d'activité, les comptes financiers trimestriels et les comptes annuels du bilan. Au Canada, les producteurs et les utilisateurs des données ont décidé collectivement de faire remonter l'extrapolation rétrospective des nouvelles séries et des séries révisées jusqu'à 1961, plutôt que de la limiter la révision à une brève période, allant, par exemple, jusqu'à 1991. Le fait qu'on dispose d'un ensemble intégré, bien développé, de comptes qui remontent jusqu'à 1961 permet aussi de déterminer plus facilement quelles méthodes d'extrapolation rétrospective il convient d'appliquer. Nous nous sommes efforcés par tous les moyens, lors de la révision des séries pour la période de rétropolation, de recompiler les séries au niveau des unités institutionnelles en tenant compte des changements entraînés par la mise en œuvre du SCN de 1993, et de nous servir, dans la mesure du possible, des données comptables de ces unités ou d'autres renseignements figurant sur nos feuilles de travail antérieures.

Classification des secteurs et des opérations

En examinant le SCN de 1993 dans le contexte de sa mise en œuvre au Canada, nous avons constatés que la classification sectorielle de plusieurs institutions importantes, dont les universités, les établissements de soins spéciaux, plusieurs entreprises publiques et bien d'autres, devait être modifiée afin de refléter les nouvelles normes. Nous avons donc reclassifié des centaines d'unités institutionnelles, documenté en détail les raisons de la reclassification et préparé une liste révisée que nous avons communiquée aux utilisateurs sur demande. La date d'entrée en vigueur de la modification est celle de la création de l'unité institutionnelle ou 1961, selon la dernière de ces dates. Par exemple, on a transféré les universités du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) à celui des administrations publiques. Pareillement, nombre d'établissements de soins spéciaux ont été transférés du secteur des ISBLSM à celui des administrations publiques. Nous avons

reclassifié la Société Radio-Canada, la faisant passer du secteur des entreprises publiques (secteur des entreprises) au secteur des administrations publiques. Nous nous sommes efforcés par tous les moyens, pour intégrer tous ces changements, de nous servir des renseignements comptables ou autres figurant sur nos feuilles de travail antérieures pour les unités institutionnelles visées pour la période de rétropolation. L'exercice a été fastidieux, mais en valait la peine vu sous l'angle de l'analyse de séries chronologiques correctes.

La reclassification des opérations du secteur des administrations publiques représente le groupe suivant de changements effectués lors de la mise en œuvre du SCN de 1993. Nous avons aussi profité de l'occasion pour mieux faire concorder les conventions appliquées dans le Système statistique de gestion des finances publiques, ou Système de gestion financière (SGF), avec celles du SCN. Par exemple, devrait-on traiter les bénéficiaires des monopoles de l'État, dont les loteries, comme des revenus de placements des entreprises publiques ou comme des taxes sur les produits? Devrait-on comptabiliser les subventions tenant lieu d'impôt que versent les paliers supérieurs d'administration publique aux administrations locales comme des subventions ou comme des impôts? Les redevances versées aux administrations publiques par les entreprises privées pour leurs activités minières et forestières devraient-elles être considérées comme un impôt sur la production, comme un revenu de placement de l'administration publique ou comme les recettes de la vente de biens et de services? Devrait-on considérer le seigneurage sur pièces de monnaie comme des recettes publiques provenant de la vente de biens et de services ou ne devrait-on pas en tenir compte? La classification existant dans les séries antérieures diffèrait, pour bon nombre de ces opérations importantes, de celle recommandée par le SCN de 1993. Nous avons préparé la liste complète des modifications de classification des opérations, expliqué les raisons des modifications et communiqué cette liste aux utilisateurs sur demande. Comme dans le cas de la reclassification des unités institutionnelles, la stratégie d'extrapolation rétrospective appliquée ici consiste à recalculer les données des séries révisées en intégrant les renseignements comptables ou autres existants sur ces opérations pour la période complète de rétropolation.

Compte de capital

Plusieurs modifications ont été apportées au compte de capital. En termes de valeur, la plus importante est la reclassification des achats de matériel non militaire par le ministère de la Défense, ainsi que les dépenses au titre de la prospection minière des unités d'exploitation minière, achats et dépenses que l'on a transférés du compte des dépenses intermédiaires à celui de la formation de capital. Dans les séries sur le stock de capital (mais non dans celles du SCN), les achats de biens d'équipement du ministère de la Défense avaient toujours été imputés à la formation de capital et, en outre, comptabilisés séparément. Dans les tableaux annuels d'entrées-sorties produits avant la révision pour 1961 et les années suivantes, le matériel non militaire acheté par le ministère de la Défense était comptabilisé dans la catégorie des dépenses intermédiaires et faisait l'objet d'un poste distinct. Ces deux sources nous ont permis de transférer ces dépenses de la catégorie de dépenses intermédiaires à celle de la formation de capital fixe pour la période complète de rétropolation. Les frais de prospection minière sur place ont toujours été capitalisés dans les séries sur le stock de capital, ainsi que dans celles du SCN. Les autres frais de prospection, appelés frais généraux ou frais hors chantier, étaient traités comme des dépenses intermédiaires dans les comptes antérieurs. Heureusement, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié les frais totaux de prospection pour la plupart de la période de rétropolation, de sorte que nous avons pu procéder au rajustement rétroactif de notre série jusqu'à 1961.

En outre, d'après des analyses effectuées durant les années 50, on avait estimé qu'il fallait imputer une part fixe, nommément 10 %, des dépenses d'exploitation des établissements des secteurs de la fabrication, du commerce et des services publics à la formation brute de capital fixe, hypothèse qui donnait lieu à un ajustement spécifique des séries publiées depuis les années 50. Or, nous avons des réserves quant à cette hypothèse, parce qu'elle diffèrait des données que les établissements utilisaient pour établir le prix de leurs produits. Par conséquent, lors de la révision historique du SCN de 1997, nous avons décidé de cesser de faire le rajustement dans les années à venir et de l'éliminer rétrospectivement pour la période complète, tâche qui a été facile puisqu'il avait toujours été enregistré séparément.

Dépenses des ménages

Nous avons apporté une modification importante à la classification des dépenses des ménages au titre des biens et des services. Nous nous sommes servi de la version de 1997 de la Classification de la consommation

individuelle selon l'objet (CCIO) préparée par l'OCDE. Cette décision nous a obligé à recalculer plusieurs détails sous-jacents de la série sur les dépenses des ménages rétrospectivement jusqu'à 1961. Certains biens et services ont été transférés d'une fonction à une autre dans les catégories des dépenses des ménages. Le fait que les tableaux d'entrées-sorties du Canada, qui couvrent environ 200 branches d'activité, 140 catégories de demande finale et 600 biens et services remontent jusqu'en 1961 a facilité cet exercice de rétropolation.

Commerce international

En ce qui concerne l'extrapolation rétrospective de la série sur le commerce international, la modification la plus importante a consisté à recalculer la valeur des exportations et des importations à la frontière du pays importateur. Cette modification n'a eu aucune incidence sur la valeur globale des biens et des services, mais elle a produit une variation de la valeur des services qui a été compensée par une variation de la valeur des biens. Ici, l'extrapolation rétrospective a consisté à repérer les chiffres de référence sur le fret intérieur qui figuraient, dans d'anciennes publications, dans le compte des services de transport et de les réimputer au compte des biens. Pour la série de la balance des paiements, l'extrapolation rétrospective remonte jusqu'à 1926.

Services financiers

Nous avons fait plusieurs changements dans le domaine des services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI). Nous nous sommes servis en grande partie, pour la rétropolation, des chiffres de référence figurant sur nos feuilles de travail, plutôt que de recourir au calcul proportionnel. Nous répartissions déjà les SIFMI entre les utilisateurs, tant les emprunteurs que les prêteurs, même si le SCN de 1968 ne le recommandait pas. Maintenant que nous avons adopté le SCN de 1993, nous continuons de répartir les SIFMI entre les utilisateurs, mais nous avons recalculé la valeur des SIFMI relatives aux fonds propres, pour la période allant de 1961 à ce jour, de sorte que seule la part des frais de service des emprunteurs continue d'y être incluse. Le nouveau calcul a été fait d'après les chiffres figurant sur nos feuilles de travail pour la période de rétropolation. Il convient de souligner que notre traitement des fonds propres continue de différer de celui recommandé dans le SCN de 1993 au titre, car nous estimons que cette recommandation devrait être réexaminée. Le calcul de la valeur de la production de la banque centrale ainsi que la répartition de cette production a été modifié pour la période complète de rétropolation. Nous calculons maintenant la valeur de la production de la banque centrale, c'est-à-dire la Banque du Canada, d'après les dépenses d'exploitation et nous imputons l'utilisation de la totalité de la production à l'administration fédérale. Antérieurement, nous affectons une partie de la production au secteur des ménages. La valeur de la production des branches de l'assurance a augmenté de façon spectaculaire, parce qu'elle englobe maintenant les revenus du placement des réserves techniques. De nouveau, dans la mesure du possible, nous nous sommes fondés sur les chiffres de référence de nos feuilles de travail pour faire les nouveaux calculs.

Conclusion

Le SCN de 1993 est un document cohérent, intégré et complètement structuré. Sa mise en œuvre nous a contraints d'apporter de nombreuses modifications aux pratiques antérieures : reclassification de certaines unités institutionnelles qui sont passées d'un secteur à un autre; reclassification de certaines opérations qui sont passées d'une catégorie à une autre; reclassification de certaines dépenses des ménages qui sont passées d'une fonction à une autre; élargissement de plusieurs domaines relatifs à la formation de capital; révision des lignes directrices pour l'évaluation de la production de plusieurs institutions financières et biens d'autres. Ces changements, particulièrement ceux qui ont une importance considérable, qu'il faut faire pour la période courante ne peuvent être exécutés rétrospectivement de façon sensée que si on se fonde sur les données comptables et autres existantes pour les périodes visées et qu'on applique les nouvelles méthodes de comptabilisation à la période de rétropolation. Le calcul proportionnel n'est pas une méthode très utile d'extrapolation rétrospective pour le genre de changements qu'exige la mise en œuvre du SCN de 1993. Il convient de bien réfléchir avant d'adopter toute méthode de calcul proportionnel ou toute autre formule à proportion fixe fondée sur une seule année récente pour procéder à l'extrapolation rétrospective que ce soit à partir des valeurs estimatives calculées pour les entités qui ont changé suite de classification sectorielle ou que ce soit des valeurs estimatives pour des opérations qui ont changé de classification. Pareillement, il serait dangereux de faire les rajustements rétroactifs consécutifs à la reclassification fonctionnelle des dépenses des ménages d'après une formule fixe de calcul proportionnel dérivée des données d'une seule année récente, puisqu'ils entraîneraient le report en arrière de biens et services qui n'existaient peut-être même pas durant la période couverte par la rétropolation.

Compte tenu de nombreuses autres priorités importantes, dans certains pays, les personnes chargées de produire les comptes pourraient être tentées de limiter les séries du SCN de 1993 aux années 90 uniquement, de produire des données chevauchantes pour une seule année et de garder les séries antérieures calculées d'après les anciennes conventions. Le cas échéant, les utilisateurs seraient obligés de calculer eux-mêmes les longues séries nécessaires pour l'analyse économique et chronologique. Nous recommandons vivement de résister, par tous les moyens possibles, à cette tentation. La principale raison d'être du SCN est de produire de longues séries chronologiques de données définies et mesurées de façon cohérente aux fins de l'analyse; les utilisateurs externes ne peuvent jamais produire des séries d'aussi bonne qualité que celles produites par les statisticiens officiels et mises simultanément à la disposition de tout le monde.

Remarque

Je remercie vivement Lucie Laliberté, Yusuf Siddiqi et Abe Tarasofsky de leurs commentaires et suggestions très utiles durant la préparation du présent document.